

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ;
Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, ETCHEVERRY, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, LASSERRE ;
M. ALDANA-DOUAT

POUVOIRS : Mme CASTEL à Mme ECHEVERRIA ; Mme BUTORI à M. CURUTCHARRY ;
Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. ETCHEVERRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 11 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE SUD AQUITAIN POUR LE CONCERT MAGNIFICAT DE JOHANN SEBASTIAN BACH, MAI 2024

Monsieur Curutcharry présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2023-2024 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, en collaboration avec la Scène Nationale Sud Aquitain, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée du concert de l'Orchestre qui se tiendra le dimanche 26 mai 2024 en l'église Sainte Marie d'Anglet.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration mentionnant ainsi :

- L'organisation générale de la série d'orchestre
- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert.
- La répartition des recettes de billetterie.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 064-200087567-20240409-CA20240409_11-DE



Il est demandé au conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Scène Nationale Sud Aquitain.

DONT ACTE